

Peut se défendre sur la question de
remise en état des anciennes parties du
canal

Le Secrétaire, P. PARENT.

Les élections sénatoriales qui auront
lieu demain dans toute la France, font
du bruit partout, excepté à Roubaix,
où les préoccupations d'un ordre plus
immédiatement utile, nous empêchent
de ressentir l'agitation communiquée à
la plupart des autres villes de province.
Ce calme, dont nous jouissons, grâce
aux affaires, et dont certains étrangers
s'étonnent à tort, ne nous laissera
pourant pas indifférents aux résultats qu'on
prévoit devoir être bons pour la cause
conservatrice.

Un grand nombre de personnes ne se
rendent pas bien compte des éléments
de la situation électorale. Elles oublient
que, dans les élections pour le Sénat,
le rôle prépondérant est donné, non pas
à la population, mais au nombre des
communes, le moindre des villages étant
représenté par un député au Sénat, bien
que la ville de Lille avec ses 158,000
habitants.

Ainsi, l'arrondissement d'Avesnes
compte 172 électeurs sénatoriaux, —
dont 152 députés et 20 conseillers gé-
néraux ou d'arrondissement.

L'arrondissement de Lille vient en-
suite avec 165.

Cambrai, 134
Douai, 81
Dunkerque, 75
Hazebrouck, 70.

A ce total de 793 électeurs (661 dé-
légués, 61 conseillers généraux, 71 con-
seillers d'arrondissement) il faut joindre
20 députés, déduction faite de 8 qui
sont conseillers généraux.

On sait que, pour les élections légis-
latives, la loi donne 1 député à cha-
cun des 100,000 habitants. Ainsi l'ar-
rondissement de Lille a 6 députés, et
tous les autres arrondissements 2 dé-
putés.

Mais, pour le Sénat, comme c'est le
nombre des communes qui est pris pour
base, l'arrondissement de Lille se trouve
le moins bien partagé.

On en jugera par le tableau suivant,
dans lequel la première colonne de
chiffres donne la population par arron-
dissement, et la seconde le nombre de
habitants pour un électeur :

Dunkerque,	118,096	1,575
Hazebrouck,	110,283	1,575
Lille,	158,262	3,265
Cambrai,	135,191	4,437
Avesnes,	172,335	1,434
Douai,	116,180	1,434
Valenciennes,	180,417	1,880
Total	1,447,764	1,826

L'honorable M. Baucarne-Leroux, jus-
tement ému des accusations dont il est
l'objet vient d'adresser au *Mémorial* la
lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
Il ne me convient pas de relever les at-
taques contenues dans votre article de ce matin.
Une seule de vos accusations pourrait égarer
quelques esprits : vous prétendez que je me
sépare du groupe conservateur. Ma vie publi-
que tout entière est là pour prouver combien
vous vous êtes écarté de la vérité.
Quoi que vous en disiez, monsieur, je suis, et
j'entends demeurer conservateur. Si des fautes
ont été commises, je n'en saurais être respon-
sable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, etc.
BAUCARNE-LEROUX.
Croix, 28 janvier 1876.

M. J. Brame vient d'adresser la lettre
suivante aux députés sénatoriaux :

Monsieur le Délégué sénatorial,
Vous êtes appelé à être cinq sénateurs pour
le département du Nord.
Le comité de l'Union conservatrice m'a fait
l'honneur de proposer ma candidature à vos
suffrages.

Membre des assemblées délibérantes depuis
près de vingt ans, j'ai toujours défendu avec
énergie vos intérêts et ceux de la France, vos
droits, vos familles et notre religion. Je
me suis autant que possible tenu à l'écart des
questions de politique irritante; mais, sous
tous les gouvernements, j'ai réclamé le strict
contrôle des finances publiques et l'applica-
tion d'une sage liberté.

J'ai constamment refusé les honneurs qui
m'ont été offerts, n'en voulant d'autres que
ceux que je puis tenir de la confiance de mes
concitoyens. Si, un jour, je me suis rendu à
l'appel qui m'a été adressé, c'est à l'heure où
la Patrie courait les plus graves dangers et où
le premier devoir était d'apporter à la cause
commune le concours de toutes ses forces et
de tout son dévouement.

Puis, tard, j'ai combattu les hommes qui,
présentant de la constance publique, ont ac-
complis, en présence de l'ennemi, la plus cri-
minelle des révolutions, et ont refusé pendant
cinq mois de consulter la France.
Aujourd'hui, en présence des périls dont la
Patrie est encore menacée, je pense que le
devoir de bon citoyen est de placer le bonheur
du pays et la tranquillité publique au-dessus
de toutes préoccupations de parti, et de défen-
dre énergiquement le pouvoir du maréchal
de Mac-Mahon.

Mais après? me direz-vous. Après! En-
nemi de toute ruse, j'ai toujours été convaincu
de ce qu'il y a de plus habile est l'application
de ce qu'il y a de plus honnête. Après
les cinq années qui vont s'écouler sous un
gouvernement d'apaisement loyalement pratiqué,
le France, forte et recueillie, choisira libre-
ment le régime sous lequel elle voudra vi-
vre.

Ne vous y trompez pas, Monsieur le Délégué,
la question n'est aucunement politique, elle
est entièrement sociale. La lutte est ouverte
entre les révolutionnaires et les conservateurs.
C'est comme conservateur que je me présente
à vos suffrages.

JULIUS BRAME,
Député, vice-président du Conseil général.

Voici la profession de foi de M. Mail-
liet, vice-président du conseil général du
Nord.

« Ancien électeur sénatorial du départe-
ment du Nord.
Messieurs les électeurs,
Ma profession de foi est un acte de fran-
che et simple adhésion à la récente proclama-
tion du maréchal de Mac-Mahon.
J'accepte sans arrière-pensée ce pro-
gramme de politique conservatrice et libérale.
Je le défendrai avec un complet dévoue-
ment, comme sénateur, si vous me jugez di-

gne de cette haute mission, réservant toutes
les questions relatives aux lois constitu-
tionnelles et à leur révision, jusqu'au jour, mar-
qué par la loi et par le droit d'initiative du
Maréchal, où, pour les résoudre, j'aurais à
m'inspirer d'une expérience loyalement faite,
et de la situation du pays.

M. MAILLIET,
Vice-président du Conseil général
du Nord.

Voici la déclaration de principes de
M. Maurice :

« Douai, 26 janvier 1876.
Messieurs les Electeurs sénatoriaux du
département du Nord.

Messieurs,
J'accepte la candidature au Sénat qui m'a
été offerte par plusieurs d'entre vous.

Quarante années de ma vie consacrée à
servir mon pays et mes concitoyens, me don-
nent peut-être quelque droit à votre bien-
veillance.

Toujours chargé de nombreuses fonc-
tions gratuites, je n'ai jamais été guidé par
des considérations d'ambition ou d'intérêt
personnel; le temps et le labeur que ch'un
emploie le plus souvent à l'amélioration de sa
situation matérielle, je les ai toujours con-
sacrés à l'intérêt public.

J'ai commencé par être maire de village,
j'ai pu connaître alors les besoins de l'agri-
culture et des habitants des campagnes.
Devenu plus tard maire de la ville de
Douai, j'ai rempli ces fonctions pendant de
de longues années et avec un grand succès.

Pendant vingt-trois ans, j'ai fait partie
du Conseil général du département; mes col-
lègues m'ont fait l'honneur de me nom-
mer leur vice-président, j'ai donc étudié pen-
dant près d'un quart de siècle, tout ce qui
peut développer la prospérité de notre ré-
gion.

Président ou vice-président pendant
neuf ans de la Société d'agriculture et du Comi-
té agricole de l'arrondissement de Douai—
président depuis vingt années de l'Ecole nor-
male primaire du département—président,
depuis la même époque, de l'une des Socié-
tés de secours mutuels les plus nombreuses
et les plus prospères de France, j'ai rempli en
ou de d'autres missions que je ne puis énu-
mérer ici.

Député à l'Assemblée nationale depuis
cinq ans, j'y ai fait partie de nombreuses et
importantes commissions; toujours je m'y
suis efforcé de défendre efficacement les in-
térêts de notre commerce, de notre agricul-
ture, de notre grande industrie, pour
laquelle il reste tant à faire, et d'un grand
service national l'enseignement primaire.

Enfin, je me crois en droit de dire que
pendant cette longue période d'années, il n'est
pas une affaire, pas une question qui n'ait
été de ma compétence, soit au pays tout
entier, que je n'aie été appelé à connaître.

Il me reste à vous entretenir des questions
politiques, je voudrais qu'elles ne puissent
continuer à énerver notre pays, par l'irrita-
tion qu'elles excitent partout, par l'obstacle qu'elles
opposent à l'union de tous les bons citoyens,
sur le terrain neutre du travail et du progrès
intelligent.

L'Assemblée nationale ayant résolu ces
questions, je crois que le prochain Parlement
devrait s'attacher à ne pas les faire renaître et
consacrer tous ses instants à l'amélioration de
notre situation intérieure, il y a à un champ
fécond et glorieux à exploiter de nos jours.

Dans la crise que nous traversons, le de-
voir de tout bon Français est de donner son
concours le plus énergique au gouvernement
républicain du maréchal de Mac-Mahon, pré-
sident de la République, afin qu'il puisse, avec
l'aide de Dieu, pratiquer comme l'écrit le
saint évêque de Lyon, « la politique constance et
véritablement libérale, qu'ils se contentent
proposés de faire prévaloir. Message du Maré-
chal. Cette attitude me sera d'autant plus fa-
cile que je n'ai jamais partagé les passions des
partis ».

Lorsque le Chef aimé et honoré de l'Etat
nous a appelés à l'Assemblée nationale, il nous a
donné un message, tout sa pensée sur l'application
des lois constitutionnelles et sur leur révision;
lorsqu'il affirme son inébranlable résolution
de maintenir, partout, l'ordre et la paix, un
candidat inspiré de sentiments vraiment pa-
triotiques ne peut que dire: Voilà mon guide!
Si, sur une autre voie, il se compromettrait
l'existence même de la Patrie.

MAURICE,
Député, ancien maire de Douai, ancien
vice-président du Conseil général.

L'assemblée générale des actionnaires
de la Compagnie des chemins de fer
de Lille à Béthune et à Bully-Grenay a
eu lieu hier sous la présidence de M.
le baron Ruffly. Elle a approuvé le traité
d'exploitation passé par la Compagnie
du Nord, en exécution duquel cette der-
nière Compagnie restait chargée du ser-
vice des emprunts de la Compagnie de
Lille à Béthune, et remet aux action-
naires de cette Compagnie trois de ses
obligations en échange de deux actions.

Des pensions viennent d'être ac-
cordées à M.M. :

J.-A. Breuq, garde-forestier à Ber-
laimont, 370 fr.

D. A. Greinassen, veuve Bernier, à
Lille, 143 fr.

H.-D. J. Henzart, receveur particulier
séculaire à Ochieux, 1,600 fr.

M.-C.-A. Naillon, receveur à pied à
Cysoing, 1,584 fr.

J.-A. Berthrand, vérificateur à
St-Maurice-Lille, 1,356 fr.

A.-N. Laude, commis-principal à Ar-
mentières, 1,226 fr.

P.-M.-J. Liebert, préposé à Tourcoing,
473 fr.

C.-M.-J. Vasseur, brigadier à Lille,
634 fr.

L.-S. Grimonpont, veuve Duvivier, à
Lille, 523 fr.

Le bruit courait ce matin, à la Bourse
que certain garçon, qu'on ne nomme
pas, s'amusait à faire disparaître les pe-
tits paquets bleus que d'aventure leurs
possesseurs laissent traîner sur les
tables. Si ce bruit est vrai, il apprendra
aux intéressés que s'ils ne veulent pas
se voir dessaisir de leur bien, ils n'ont
qu'à mieux le garder.

67 contraventions ont été cette se-
maine jugées en simple police. 137 fr.
d'amende et 3 jours de prison ont été
infligés aux contrevenants: voilà bilan
des condamnations. Il y a eu sept re-
mises et deux acquittements. Les gros des
contrevenants se composent toujours des
tapageurs et des hommes ivres.

Ce matin, vers 7 heures, une course
terrible a été ressentie, rue de l'Espé-
rance, elle provenait de l'explosion d'un cylin-

dre-tambour servant aux apprêts dans
une maison de teinturerie de cette rue.
Deux ouvriers ont été atteints par les
éclats. L'un d'eux Théophile Mulliez,
contre-maître, a été blessé. C'est M. le
docteur Blazat, qui a été appelé à lui
donner les premiers soins. Quant à
l'autre ouvrier, il s'est presque immé-
diatement remis au travail, il a été ren-
versé sans avoir souffert aucun mal.
On croit que l'explosion est due à un
vice du cylindre.

Après la Fanfare Delattre, qui doit
demain, ainsi que nous l'avons annoncé,
offrir un concert à ses membres hono-
raires, ce sera le tour de la *Concordia*.
La commission administrative de cette
seconde société musicale va lancer ses
invitations pour un concert qu'elle se
propose aussi d'offrir aux membres hono-
raires de la *Concordia*, le dimanche
6 février prochain, à 7 h. précises du
soir, dans le grand salon de la Mairie,
avec le concours d'excellents artistes.

Deux morts subites, par suite de rup-
tures d'anévrisme, se sont produites, à
Lille, dans la journée de jeudi. La pre-
mière chez M. Delbart, flûteur, rue des
Stations, où un ouvrier, âgé de 52 ans,
Louis L'hermoit, a succombé en quel-
ques minutes. L'autre mort est celle
d'un maçon d'une cinquantaine d'an-
nées, J.-B. Dranno, domicilié rue
Notre-Dame, 13.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Parmi
les affaires jugées à l'audience correc-
tionnelle d'hier, figure celle de fraude
dans laquelle sont impliqués J.-B. De-
cotignies, cabaretier, rue de Tournai,
et Vanaverbeck, cabaretier à Roubaix. Il
s'agit d'une saisie, par des employés
d'octroi de Tourcoing, d'un camion ap-
partenant à M. D..., de Roubaix, sur
lequel se trouvaient deux ballots de
tabac du poids de 200 kilos.

De cotignies a fait des aveux com-
plets, ajoutant qu'il n'entraîne que
pour 50 kilos de tabac sur l'ensemble.

Vanaverbeck, déjà condamné pour
fraude, a nié énergiquement, disant qu'on
le prenait pour un autre et qu'il assis-
tait pas à cette affaire. Il a traité de
menteurs les employés d'octroi, le camio-
neur qu'il avait retenu pour aller pren-
dre les ballots au Blanc-Sea et
Decotignies.

Vanaverbeck a été condamné à un an
de prison et 5,000 fr. d'amende. De coti-
gnies à six mois de prison et 5,000 francs
d'amende; tous les deux sont déclarés
solitaires.

Avant-hier, vers trois heures, la villi-
de Boulogne était réveillée par le tocsin;
les clairons sonnaient l'alarme à tou-
les coins de rues; on se voyait que gen-
darmes, que pompiers courant. Une
immense lueur s'étendait sur la parti-
ouest de la ville dessinant un horizon
sinistre qui effrayait, non-seulement la
population boulognoise proprement dite,
mais encore celle des communes voi-
sines.

Le feu venait, en effet, de se décla-
rer dans les bâtiments élevés depu-
peu sur le quai Bonaparte, par la Cham-
bre de commerce, formant l'aile faisant
face au port et où se trouvait installé
le buffet.

Ces constructions légères s'élevaient
enflammées comme par enchantement
et présentaient le spectacle à la fois le
plus splendide et le plus regrettable. Les
flammes, qu'aucun souffle de vent ne
venait heureusement activer, s'élevaient
à plus de cinquante mètres de hauteur,
offrant aux yeux abasourdis des nuances
disparates, des teintes indescripti-
bles, véritable et effrayant feu d'artifice.

A trois heures, M. le lieutenant de
douanes Clément, de service sur le
quai ouest, passait, faisant sa ronde ré-
glementaire, devant les bâtiments en
question et n'y remarquait rien d'insol-
lite. Quelques minutes après, cependant,
le feu se manifestait en se mon-
trant au dehors. A la lueur des premiè-
res flammes, M. Clément retourna vive-
ment sur ses pas, donna l'alarme, et,
en compagnie de ses préposés, enfonça
les portes du buffet. C'est alors qu'il fut
possible de sauver l'argenterie et un
peu du matériel de M. Prévost; tout le
reste fut la proie de l'élément destructeur.

Bientôt d'autres secours arrivèrent.
D'abord la pompe de la Chambre de com-
merce, conduite et dirigée par M. Cha-
banel, inspecteur des douanes, au dévoue-
ment et à l'activité duquel on ne saurait
trop rendre justice, puis celle de la Com-
pagnie du Nord, six autres de la ville, et
enfin celle de MM. Lebeau et Crouy.

Les pompiers, guidés par leurs offi-
ciers, MM. Lenglet, Caruel, Bralé, Pé-
ron, Vermech et Varlet, s'étaient mis à
l'œuvre avec une valeur toute particu-
lière.

Intelligemment aidés des marins du
Cuvier, commandés par M. Bougard,
lieutenant de vaisseau, du bataillon du
3^e de ligne accouru tout entier, chef de
bataillon et autres officiers en tête, de
la gendarmerie, de la police, des frères
des écoles chrétiennes, il versèrent du-
rant trois heures, sur le foyer, des tor-
rents d'eau que leur fournissaient large-
ment et le port et le bassin.

A cinq heures et demie, on était ma-
tre du feu: le tiers des bâtiments com-
prenant les locaux du buffet, de la bu-
vette et autres pièces, sur une longueur
de cent mètres environ, avait pu ainsi
dire disparu, ne laissant que quelques
poutres noircies sur lesquelles se main-
tiennent encore, par où ne sait quel

miracle, quelques débris de maçonnerie
et de vitres brisées.

Le deuxième bâtiment, voisin immé-
diat de celui qui l'existe plus, est sé-
rieusement endommagé, principalement
dans la toiture.

Il a fallu les plus grands efforts et un
concours extraordinaires de circon-
stances favorables pour qu'il n'ait pas subi,
avec le reste de la construction, le sort
du buffet et de ses annexes.

Autant qu'on peut s'en rendre compte
approximativement, les pertes s'élevaient
à 80,000 ou 100,000 fr.

Il y a assurance à la Compagnie la
Paix, représentée à Boulogne par M.
Roberval.

La Fanfare Delattre offre à ses mem-
bres honoraires un concert vocal et ins-
trumental, le dimanche 30 janvier 1876,
à 7 heures du soir, dans les salons de la
Mairie. En voici le programme :

Première partie
Ouverture de l'Italienne à Alger.
F. Delattre.
Romance de Mignon, M. Lefebvre.
Fantaisie pour clarinette, M. Cor-
nille.
Aje du Val d'Andore, M. Copaux.
Rigoletto et Trovatore pour flûte,
M. L. Fournier.
Chansonnette, M. J. Wateuw.

Deuxième partie
Fleurs des Bois, fantaisie, Fan-
fare Delattre.
Air varié pour violon, M. Wild.
Romance, M. Copaux.
Duo de la Somnambule pour piano
et flûte, M. M. Fournier et M.
L. Fournier.
Le chef-d'œuvre de Dieu, M. Le-
febvre.
Chansonnette, M. Wateuw.
Le piano sera tenu par M. L. Ecrepoul.

NAISSANCES DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 janv.—
Julie Desies, boulevard d'Halloy, 19. — Maurice
Lecomte, rue de la Perche, 19. — Augustine
Amand, rue St-Laurent, 10. — Marie Heblis,
23 ans, rue de la Rampe, 10. — Joseph
Alma, 122. — Jules Laporte, Place d'Amiens,
à l'Épée. — Marguerite L'epers, rue du Col-
lége. — Anzèle Mayer, rue des Parvains. —
Jeanne Vaillant, rue de la Paix, 3. — Camille
Lélar, rue de l'Ommel, 4. — Marguerite Le-
leu, rue de Lannoy, 116. — Fernande Lelou,
rue de Lannoy, 116.

Du 28. — Louis Verpeel, rue de la Barbe
d'Or, 15. — Paul Boucher, rue du Curé, 31. —
Arthur Vansteghem, rue Daubenton, 80. —
Anzèle Vienne, rue de la Maquellerie. —
Gustave Deronbaix, rue de l'Hommelet, 34. —
Joseph D'Arvenne, à Pile. — Pierre Boutan,
rue de la Barbe, 15.

MARIAGES du 27 janvier. — Gustave Eyme,
39 ans, bachelier, et Catherine Gilbert, 29
ans, femme de chambre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 janvier. —
Hermann Meun, 49 jours, rue des Longues-
Haies, cour Muller, 140. — Céline Destrebecq,
23 ans, épouse de Dame Louise-Joséphine BET-
TREMEUX, rue Henri Ely, 9, mois, rue Deca-
me, 86. — Auguste Logé, rue des Longues-Haies,
cour Joseph, 8. — Marie Dufermont, 79 ans,
journalière. — Jean-Baptiste Dutilleul, 77 ans,
journalier, aux Petites-Sœurs. — Anne Van-
verstraete, 70 ans, menuisier, Hôtel-Dieu.

Du 28. — Louis Honoré, 2 ans, au Fon-
tain, rue Fr. Zang, 14 bis. — Pierre Demol, 43
ans, rue du Nouveau-Monde, 26. — Séraphine
Muguet, 24 ans, piquière, quai de W. troleus.
— François Dubois, 59 ans, Hôtel-Dieu.
— Jean-Baptiste Boulin, 38 ans, laveur, Hôtel-Dieu.
— Romaine Carlier, 26 ans, servante, rue du
Coeq Français, 19. — Catherine Lénard, 74
ans, journalière, Hospice. — Marie Bar-
t, 1 an, d'Italie, 8. — Charles Ramboux, 30
ans, tisanderie, rue de France.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille
LOUCHEUR-BETREMEUX, qui par obit
n'auraient pas reçu de lettre de faire part,
sont priés de se rendre à l'Église de la Made-
leine, au lieu de Dame Louise-Joséphine BET-
TREMEUX, veuve de Monsieur PIERRE-
JOSEPH LOUCHEUR, décédé à Roubaix, le 20
janvier 1876, à l'âge de 66 ans et 1 mois,
sont priés de considérer le présent avis
comme en tenant lieu et de vouloir bien
assister aux convois et services solen-
nels qui auront lieu le lundi 31 janvier
1876, à 9 heures, en l'Église Sainte-Elisabeth.

Un obit solennel anniversaire sera
célébré en l'Église de St-Roch, le lundi 31
janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de
l'âme de Monsieur PIERRE-JEAN
KINDTS, décédé à Roubaix, le 1^{er} octobre
1871, à l'âge de 63 ans et de Dame CATHERINE-
ROSE GHEYSSENS, décédée à Roubaix, le 20
janvier 1875, à l'âge de 71 ans. — Les per-
sonnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de
lettre de faire part, sont priées de vouloir
bien considérer le présent avis comme en tenant
lieu.

Un obit solennel anniversaire sera
célébré en l'Église de St-Sacrement, le lundi 31
janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de
l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE
HOLBET, époux de Dame THÉRÈSE DEBAER,
décédé à Armentières, le 27 décembre 1875,
à l'âge de 53 ans et 5 mois. — Les personnes
qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre
de faire part, sont priées de vouloir
considérer le présent avis comme en tenant
lieu.

Un obit solennel anniversaire sera
célébré en l'Église de St-Sacrement, le lundi 31
janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de
l'âme de Dame FLORENCE-CECILE BAYART,
épouse de Monsieur HENRI DESVIGNES, dé-
cédée à Roubaix, le 31 janvier 1875, dans sa
69^e année. — Les personnes qui, par obit,
n'auraient pas reçu de lettre de faire part,
sont priées de vouloir bien considérer le présent
avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera
célébré en l'Église du Sacré-Cœur, le mardi 1^{er}
février 1876, à 9 heures, pour le repos de
l'âme de Monsieur ELIE-BENJAMIN
BRUN, veuf de Dame PÉTRONILLE LAVAÏNNE,
secrétaire de la Mairie, vice-président de la
Grande Harmonie, médaillé de Sainte-Hélène,
membre de la société des gens de Lettres, dé-
cédé à Roubaix, le 27 janvier 1875, dans sa
81^e année. — Les personnes qui, par obit,
n'auraient pas reçu de lettre de faire part,
sont priées de considérer le présent avis
comme en tenant lieu.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — Im-
primerie Alfred Roboret. — Avis gratuits dans
les deux éditions du *Journal de Roubaix*
et dans la *Vraie France*, de Lille.

CORESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni
l'opinion, ni la responsabilité du journal.

A Monsieur le Rédacteur du *Journal*
de Roubaix.

Monsieur,
Permettez-moi d'employer de nou-
veau les colonnes de votre estimable
journal, pour la publication de la lettre
suivante :

D-puis quelques jours, j'ai remis à
l'étalage du magasin de meubles de
Monsieur Bernard-Wilcomme, rue du
Vieux-Abreuvoir, mon projet de rue de
la Gare, dans la direction de la rue de
l'Espérance.

Ce projet au dire de certaines per-
sonnes, et dans un intérêt que je ne
comprends pas, serait inexécutable pour
deux raisons.

1^o Il serait trop coûteux.

2^o Il faudrait monter des marches
pour arriver au niveau du quai d'embar-
quement.

Je réponds à la première observa-
tion :

Il y a quelques jours, j'ai adressé à
Messieurs les membres de la Commis-
sion des grands projets d'utilité publi-
que, une lettre, dans laquelle je leur
donne le résumé de mes calculs d'ap-
préciation de dépenses, basés en grande
partie sur les valeurs données aux im-
meubles par le jury d'expropriation,
lors de la création de la Grande-Place.
Le montant de cette dépense s'élève à
la somme de treize cent soixante-quinze
mille francs, pour les propriétés, plus
les indemnités à accorder aux locatai-
res, ce que je ne dis pas dans ma lettre,
soit pour le tout quinze cent mille
francs.

Repondant à la deuxième observa-
tion :

On serait le mal d'être obligé à mon-
ter une douzaine de marches pour arri-
ver au niveau du quai ?

Messieurs les ingénieurs de l'admini-
stration du Chemin de fer du Nord
sauraient tirer un bon parti de cette
situation, j'en suis convaincu.

Cette situation vaut mieux, je pense,
que celle des gares d'Amiens et de Cam-
brai, qui sont encaissées d'une manière
malheureuse; elle est préférable aussi,
à celle des gares de Douai, Lille et Va-
lenciennes, où l'on arrive de plein-pied.
La nouvelle gare située comme l'indi-
que mon projet, sera plus une innova-
tion, car, d'après ce que j'entends dire
par des personnes ayant beaucoup
voyagé, les plus belles gares, sont celles
qui dominent les rues par lesquelles
on y arrive.

Quant à moi, j'avais l'honneur d'être
chargé d'étudier les moyens de construc-
tion de la nouvelle gare, je m'en
tirerais de la manière suivante :

Les bâtiments seraient précédés d'une
large marquise, au niveau de laquelle
on arriverait en montant quatre mar-
ches; cette marquise communiquerait
par quatre autres marches à la suite des
pas-perdus, dans laquelle se trouve-
raient les guichets etc. Le reste de la dif-
férence, serait monté dans de larges
couloirs conduisant, à droite et à gauche,
aux salles d'attente des voyageurs, bu-
reaux d'administration etc. Le service
du bagage des voyageurs, se ferait au
centre de la salle des pas-perdus, par
une rampe conduisant sur le quai d'em-
barquement.

Voilà ma réponse aux observations.
Je ne doute pas qu'il se présente d'au-
tres projets; mais je ne puis croire qu'il
y en ait un qui présente plus d'écono-
mie, dans l'avenir, pour les finances mu-
nicipales, eu égard à la grande plus-
value que ce percement donnera aux
propriétés des hospices et du bureau de
Bienfaisance, teintées orange et violet
sur le plan.